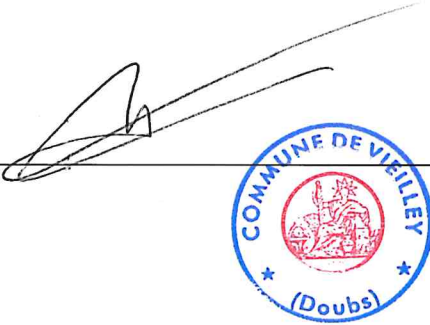


DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE BESANCON CANTON DE BAUME LES DAMES	COMMUNE DE VIEILLEY - 25870 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY
<u>SÉANCE DU 23 Novembre 2023</u>	
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 A délibéré : 15 Pouvoirs : 02	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.
Convocation du : 17 Novembre 2023 	Etaient présents : Mesdames Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU. Françoise GILLET, Messieurs, Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE, Corentin FAIVRE PICON, Aurélien JACQUET, Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE.
	Absent excusé : - Damien GENTE donne pouvoir à Damien LIARD - Christophe CLADY donne pouvoir à Stéphane DEMANGE
Secrétaire de séance : Françoise GILLET	Absent non excusé :
Reçue en préfecture Certifiée exécutoire le 24 novembre 2023	DCM 23_11_23

Validation du conseil du 19 Octobre 2023.

1- PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Mr le maire explique que le centre de gestion augmente leur tarif de 1.9% à 2.09% de la masse salariale des agents de la commune. Le conseil municipal valide cette augmentation à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention : 00

2- MODIFICATION DES STATUTS G.B.M.

Mr le maire explique que suite au transfert de la compétence construction ou aménagement entretien, gestion, animation des parcs des expositions et des congrès de microplis. Les statuts de G.B.M. sont modifiés, Mr le maire invite le conseil municipal de Vieilley à se prononcer sur la modification des statuts de G.B.M.

Pour : 14
 Contre : 00
 Abstention : 01

3- DÉCISION MODIFICATIVE N°02 SUR LE BUDGET PRINCIPAL AU CHAPITRE 16

Mr Guy VERCHERE responsable de la commission Budget, nous informe que lorsque nous avons fait le budget 2023, et après les vérifications de fin d'année, Il va manquer 73.71€ au chapitre 16. C'est pourquoi il propose de prendre 100€ au compte 21848 et de remettre 100€ sur le compte 1641, afin de pouvoir régler la dernière échéance du crédit.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

4- OUVERTURE D'UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT 2024

Mr Guy VERCHERE responsable de la commission Budget, nous demande d'ouvrir le quart du budget investissement 2024 pour les chapitres 16 et 21, afin de réaliser nos paiements d'investissement dès 2024.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

5- DÉLIBÉRATION SUR LA PARTICIPATION ET LA PRISE EN CHARGE DES FRELONS ASIATIQUES


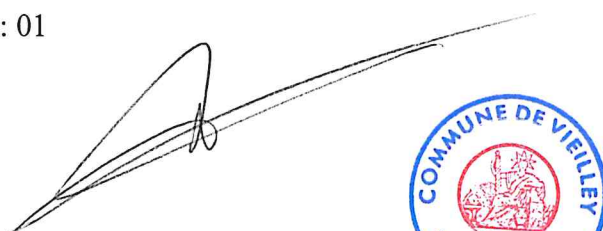
Mr Guy VERCHERE référant communal des frelons asiatiques a présenté plusieurs devis. La société AGF d'Emagny est retenue, ses engagements sont de 80€ H.T avec un délai de 1 jour ouvré par intervention. Mr Guy VERCHERE se propose pour aller vérifier la nature du nid. Si le nid est bien un nid frelons asiatiques, il contactera la société AGF pour le détruire. La commune prendra en charge à 100% sur du terrain privé comme sur du communal.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

6- CONVENTION AVEC LE SYBERT POUR LES COMPOSTEURS

Mr le maire propose au conseil municipal de rendre service à nos administrés en passant une convention avec le Sybert pour l'achat de composteur. Ces composteurs seront stockés au hangar communal pour faciliter le paiement et le retrait. Les tarifs pratiqués seront les mêmes que l'achat fait au Sybert. Un bon de commande sera joint au journal communal de décembre.

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 01



7- VALIDATION DU RECENSEMENT DE PARKING ET DE LA VOIRIE

Mr le maire explique que comme chaque année nous devons recenser la voirie et les places de parking. Damien LIARD référant à la voirie a été vérifié et à compléter un tableau. Pour cette année 2023 une augmentation des places de parkings a été constatées, Mr le maire demande au conseil municipal de valider cette modification de voirie.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

8- VENTE DU TERRAIN PARCELLE ZE 72

Mr le maire informe que nous avons fait border la parcelle ZE72, le prix de vente de ce terrain est de 70 000€ en bloc. Cette parcelle sera vendue viabilisée, le conseil municipal doit se prononcer sur la vente de ce terrain.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

9- EMPLACEMENT ET ENVELOPPE DU CITY PARC

Stéphane DEMANGE et Sylvain CUNY expose le projet du city parc. Après ces explications Mr le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement du city parc. Celui-ci sera réalisé sur l'ancien terrain de foot au bout de la salle des fêtes. Le conseil municipal se prononce également pour une enveloppe estimée à 150 000€ (cent cinquante mille euros) pour ce projet.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

10- TERRAIN CHEMIN DE BONNAY

Mr le maire demande l'autorisation de régulariser le titre de propriété de parcelle ZE 73 qui normalement est propriété de la commune mais elle est toujours cadastrée au nom d'une administrée. Le changement de propriétaire n'a pas été fait au moment des parcelles ZE 70 et ZE 71.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00



11- CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES ET REFONTE DU BUREAU

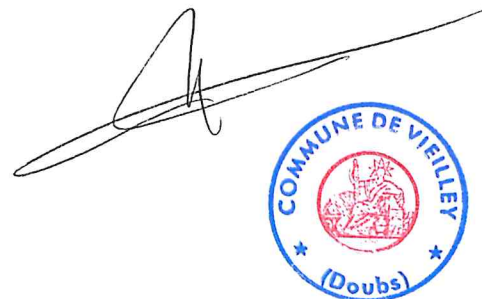
Mr le maire demande au conseil municipal qui est volontaire pour être le référent du contrôle des listes électorales. Mr Corentin FAIVRE-PICON se porte volontaire à partir du 1^{er} Janvier 2024. Concernant les volontaires pour les postes de délégués de l'administration et du tribunal judiciaire sont Mme Christiane ZOBENBULLER et Mr Jacques PETITJEAN. Ceux - ci seront validés par le préfet et le président du tribunal judiciaire.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Prochain conseil le 20 Décembre 2023 à 19 h

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



C. CLADY
Absent excusé

S. CUNY

S. DEMANGE

C. FAIVRE PICON

D. GENTE
Absent excusé

F. GILLET

A. JACQUET

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHÈRE